

MÉMOIRE

Présenté

À la Commission des affaires sociale

Par

Le centre de la petite enfance Soulanges

CPE Soulanges

SUR LE PROJET DE LOI 124

« Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance »

21 Novembre 2005

TABLE DES MATIÈRES

○ Présentation de notre CPE.....	3
○ Introduction.....	4
○ Notre position en bref.....	5
○ Le financement et les coupures.....	6 à 9
○ Les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial...10 à 12	
○ Impacts sur la qualité des services éducatifs en installation...13 à 15	
○ Les conseils d'administration (C.A).....	16
○ En conclusion.....	17

Annexe 1 : Synthèse de nos recommandations.....18 à 20

Annexe 2 : Lettres ouvertes écrites par des éducatrices, membres du personnel, RSG et parents utilisateurs en milieu familial et en installation.

N.B : L'annexe 2 suivra dans l'envoi postal par courrier recommandé.

Dans ce document, le féminin désigne aussi bien les hommes que les femmes

Présentation du centre de la petite enfance

Soulanges

Le centre de la petite enfance (CPE) Soulanges a vu le jour suite aux démarches d'un groupe promoteur composé uniquement de futurs parents utilisateurs du service. Le personnel administratif a dû être soumis à diverses entrevues dans le but de sélectionner la candidate idéale à titre de directrice générale. Aucun membre du personnel administratif, de soutien et/ou éducateur n'étaient membre du groupe promoteur. Le volet familial implanté en automne 2002 répond aux besoins des parents et des enfants en matière de service de garde éducatif et de qualité en milieu familial. Un an plus tard, soit en octobre 2003, le volet installation répond à son tour aux besoins des parents et des enfants en plus de leur permettre le choix entre ces deux types de service d'où la diversité de notre CPE.

Le CPE Soulanges compte aujourd'hui 51 places regroupées en 1 installation et 250 places en milieu familial réparties entre 53 RSG (dans 9 municipalités environnantes contenus dans un rayon de 35 km)

Introduction

Le modèle des centres de la petite enfance tel qu'on le connaît aujourd'hui fut implanté en 1997. La « loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance » qui régleme actuellement le réseau des services de garde au Québec est aujourd'hui menacés. En effet, la Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine déposait le 25 octobre 2005 « Le projet de loi 124 » qui est en fait une réforme de notre modèle actuel. En tant qu'éducatrices, membres du personnel, responsables de service de garde en milieu familial et parents utilisateurs en installation ou en milieu familial nous ne pouvons rester silencieux face aux questionnements, appréhensions et inquiétudes que soulèvent le Projet de loi 124. Par le présent mémoire, nous espérons vous faire part de nos interrogations et de nos recommandations sur les aspects suivants; le financement et les coupures, les bureaux coordonnateurs et la garde en milieu familial, les impacts sur notre installation ainsi que les conseils d'administration.

Notre position en bref

Les éducatrices, les membres du personnel, les RSG ainsi que les parents utilisateurs de notre installation et du milieu familial se posent beaucoup de questions en lien avec le projet de loi 124. Nous sommes conscients et en accord avec le fait que certains établissements peuvent avoir commis certains abus et que le modèle CPE tel qu'on le connaît peut présenter certaines lacunes. Nous sommes ouverts et conscients que certains changements doivent être fait, mais comme nous n'avons pas accès à la réglementation qui suivra l'adoption du projet de loi 124, il est difficile pour notre équipe de visualiser les impacts positifs que pourraient apporter le projet de loi 124. Le gouvernement nous demande de croire au projet de loi et affirme que ce dernier rehaussera la qualité des services de garde éducatifs offerts aux enfants du Québec. En tant que personnel oeuvrant auprès de la petite enfance, il va de soit que nous voulons la meilleure qualité de service de garde éducatif possible pour nos enfants. Nous tenterons dans le présent mémoire de regrouper nos idées, nos craintes, nos questionnements ainsi que nos recommandations face au dit projet de loi.

Le financement et les coupures

Le projet de loi 124, selon les dires de Madame la ministre Carole Thériault, permettra au ministère de corriger la situation face à la mauvaise gestion des CPE. Le ministère reproche aux CPE de ne pas toujours avoir une saine gestion de par leur déficit ou leur surplus financier. Le CPE Soulanges ne comprend pas pour quelle raison tous les CPE du Québec devraient être pénalisés et payer la note pour ceux se retrouvant affectés par les présentes affirmations, puisque nous ne nous retrouvons ni dans l'une, ni dans l'autre des présentes affirmations. À titre d'exemple, et pour illustrer concrètement l'impact des compressions budgétaires, le CPE Soulanges avec ses 301 places (volet installation et le volet milieu familial confondus) a perdu, depuis l'ouverture de son installation en octobre 2003, plus de 85 336\$ de son financement dont 18 467.30\$ en 2004-2005 et on prévoit 66 869.19\$ en 2005-2006. Les impacts de ces coupures déjà effectives dans notre CPE se font sentir. Plusieurs postes se sont déjà vus affectés par une diminution dans les heures de travail ce qui laisse en compte une partie des tâches et des responsabilités en liens avec ces derniers, ce qui a pour effet d'affecter la qualité des services de garde éducatifs offerts aux enfants. De plus, le CPE Soulanges s'est vu contraint à couper sur le budget lié à l'alimentation, sur le matériel de bricolage, sur l'achat de jouets éducatifs, sur les produits d'hygiène et de nettoyage ainsi

que les ressources du soutien pédagogique ce qui va à l'encontre même d'une approche éducative de qualité.

Afin de réduire les dépenses administratives, les budgets suivants ont été réduits :

- les activités des enfants;
- le matériel éducatif;
- les conseillères pédagogiques qui accompagnent les RSG lors des sorties éducatives;
- la formation et le perfectionnement;
- les activités sociales;
- la télécommunication;
- la publicité et information;
- la papeterie et articles de bureau;
- les frais de poste;
- les abonnements et cotisations;
- les fournitures.

Depuis l'annonce des coupures des subventions pour le fonctionnement en juin dernier, le CPE Soulanges a dû diminuer les heures de travail des conseillères pédagogiques de 6% et nous n'avons pu remplacer l'une d'entre elles qui est en congé de maladie. L'horaire du préposé à l'entretien a été coupé

de 43%, l'horaire de la cuisinière de 9%, l'horaire des éducatrices de 9% et toutes les heures de travail supplémentaires non rémunérées du personnel administratif.

Le CPE Soulanges craint que le projet de loi 124, en amputant les CPE de leur volet familial, assiste à une nouvelle perte face à la qualité des services éducatifs offerts, puisque sans support pédagogique adéquat, le rapport Grandir en Qualité pour lequel le ministère s'est engagé publiquement à donner suite, restera lettre morte. Les parents ne pourront plus demander la même qualité de service et le support offert aux familles issues de milieux défavorisés ne pourra être maintenu compte tenu que les ressources pédagogiques seront inexistantes.

Il est à prévoir pour la prochaine année financière 2006-2007, une coupure provinciale de 19M supplémentaire. En tant que gestionnaires du CPE Soulanges, nous nous inquiétons des coupures supplémentaires car cela s'estime environ à un autre 4%. Si le projet de loi 124 devient loi, l'installation du CPE pourra-t-elle continuer à donner aux enfants une qualité de service, tout en s'assurant d'octroyer à tous les membres de son personnel un climat de travail sain ?

Le CPE Soulanges recommande au ministère de faire une véritable consultation auprès des parents, des CPE et de leurs partenaires avant de modifier la loi.

Le CPE Soulanges recommande au ministère de faire un exercice fictif de l'application des nouvelles mesures financières, pour chaque CPE, avant de procéder à des modifications de la loi afin d'en mesurer l'impact et mettre en place les moyens nécessaires avant de les précariser davantage.

Les bureaux coordonnateurs

Et la garde en milieu familial

Tout au long du projet de loi 124 nous avons observé que le ministre se donne de plus en plus de pouvoir et que le lien de confiance entre le ministre et les Centre de la petite enfance ou les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial ne semble plus exister. Par exemple à l'**article 40 à l'alinéa 5** on y précise que le bureau coordonnateur doit administrer les subventions en lien avec le milieu familial, suivant les instructions du ministre. Nous pensons que le bureau coordonnateur devrait plutôt administrer ces dernières suivant la loi et le règlement auquel il est rattaché avec la collaboration d'un conseil d'administration.

Le CPE Soulanges recommande qu'il y ait un conseil d'administration majoritairement constitué de parents utilisant les services de garde en milieu familial pour les bureaux coordonnateurs afin de protéger les enfants qui fréquentent les services de garde en milieu familial et ainsi avoir une saine gestion des fonds publiques.

Les interrogations et recommandations des responsables d'un service de garde (RSG) du CPE Soulanges :

Pour le bien-être des enfants, les visites de contrôle et pédagogique servent au développement, à la sécurité et à la santé de tous les enfants de nos

services de garde. Ces visites devraient être effectuées par les mêmes personnes faisant le soutien pédagogique afin que le lien créé entre l'enfant, la RSG et la personne du soutien pédagogique soit continu.

Pour conserver la qualité des services, les critères de reconnaissance devraient être précisés et connus dès la reconnaissance de la RSG.

Les RSG du CPE Soulanges recommandent un ratio de 15 RSG (maximum) pour un poste d'agente de soutien pédagogique et ce afin d'obtenir un soutien pédagogique immédiat lors de situation de crise.

Le CPE Soulanges recommande que les bureaux coordonnateurs soient des centres de la petite enfance étant donné que l'expertise est déjà acquise.

Le CPE Soulanges recommande que le nombre de visites de soutien pédagogique et de contrôle devraient être les mêmes ou supérieurs à la présente loi afin de maintenir la qualité de service.

Le CPE Soulanges recommande qu'un suivi annuel soit fait afin d'aider la RSG à offrir un service de garde éducatif de qualité. Ces suivis permettront un meilleur appui au bureau coordonnateur et à la RSG pour la continuité de la reconnaissance lors du renouvellement aux 3 ans.

Aucun article du projet de loi 124 fait mention des qualifications demandées pour occuper les nouveaux postes « agente de conformité » qui devra dans ses principales tâches, voir à la reconnaissance, les visites de contrôle et la réévaluation des RSG.

Les responsables du soutien à la pédagogie du CPE Soulanges recommandent au ministère d'inclure au projet de loi, les formations reconnues pour postuler au poste d'agente de conformité, aient un lien avec la petite enfance tel qu'un « certificat en soutien pédagogique à la petite enfance ».

Au chapitre VIII, TRANSMISSION DES RENSEIGNEMENTS, les Responsables de service de garde du CPE Soulanges sont inquiètes pour la confidentialité des renseignements personnels ainsi que pour l'universalité des services de garde à contribution réduite au Québec.

Impacts sur la qualité des services éducatifs en installation

Les éducatrices du CPE Soulanges vivent de l'insécurité face au projet de loi 124, notamment sur les formations qui seront reconnues, sur les impacts et la durée de fréquentation associés à la garde atypique ainsi que la démarche éducative.

En aucun lieu dans le projet de loi 124, le ministère fait mention du type de formation requis pour qu'une éducatrice soit reconnue comme telle.

Les éducatrices du CPE Soulanges recommandent au ministère d'inclure à son projet de loi et non à sa réglementation, les formations qui seront reconnues pour travailler sous le titre **éducatrice**.

De plus, dans le document « Révision des règles administratives concernant la classification et la rémunération du personnel salarié des services de garde », un nouveau groupe d'emploi est créé soit l'aide-éducatrice. En aucun lieu cette nouvelle classe d'emploi n'est mentionnée au projet de loi 124. Il est spécifié dans le document nommé précédemment qu'aucune qualification ne sera exigée pour occuper ce poste.

Le CPE Soulanges recommande que cette nouvelle catégorie d'emploi soit mentionnée dans le projet de loi 124 et qu'un minimum de formation soit exigé. Nous recommandons aussi d'inclure au projet de loi les ratios éducatrices/aides éducatrices, éducatrices/enfants, incluant l'âge des enfants et le pourcentage d'éducatrices formées vs aides éducatrices exigées par le ministère.

Nous craignons également que la mise en place de ce nouveau poste, qui dans le document mentionné ci-haut, précise que l'aide éducatrice s'occupera principalement de plusieurs moments de routine et de transition ainsi que l'accueil et le départ des enfants, face en sorte que l'éducatrice voit ses heures de travail grandement diminuées. Si tel est le cas, il serait très important et pertinent que l'aide éducatrice est une formation minimale en lien avec les tâches et responsabilités dont elle devra s'acquitter. Il serait aussi important de réfléchir et de s'informer auprès des éducatrices si ces dernières seront toujours intéressées à travailler dans ce domaine avec des horaires diminués.

Dans le projet de loi 124, on parle aussi de la garde atypique en installation ainsi que des heures d'ouverture allongées. Le CPE Soulanges se questionne sur les impacts familiaux et psychologiques que ce type de garde pourrait occasionner à long terme.

Le CPE Soulanges recommande la mise en place d'un ticket modérateur et un nombre minimal de semaines de vacances obligatoires afin d'éviter des abus de la part des parents.

Le projet de loi 124 à l'article 5 alinéa 1 et 2, décrit brièvement, la mise en place d'une « démarche éducative ».

Le CPE Soulanges recommande que l'article 5 soit mieux défini pour bien comprendre ce que l'on entend par « démarche éducative » et nous suggérons que cette dernière ne soit pas liée uniquement aux périodes d'activité, mais à l'ensemble de la journée. Nous affirmons que tous les moments dans la journée d'un enfant sont importants et doivent être de qualités et éducatifs.

Les conseils d'administration (C.A)

Les conseils d'administration composés d'une majorité de parents utilisateurs verront sa structure changée en y ajoutant « deux membres issus soit du milieu des affaires ou du milieu institutionnel, social, éducatif ou du milieu communautaire » tel que décrit à l'**article 7 alinéa 1**. Le CPE Soulanges est en accord pour la présence de ces deux personnes à titre consultatif.

Le CPE Soulanges recommande au ministère que les deux nouveaux membres du C.A., autre que des parents utilisateurs, n'aient pas le droit de vote afin de préserver le droit de gestion et d'implication des parents dans les décisions concernant l'éducation de leurs enfants.

À l'**article 7** nous pouvons également lire « Le gouvernement peut, par règlement, établir des règles concernant l'élection des administrateurs de la personne morale ou de la coopérative visée au premier alinéa, le fonctionnement de son conseil d'administration et le contenu de son règlement intérieur. » Le CPE Soulanges voit ici une prise en charge par l'état qui semble chercher à uniformiser la politique de son règlement intérieur à l'étendu du Québec, ce qui donnera moins de choix aux parents quant au type de service se rapprochant le plus de leurs propres principes et de leurs valeurs personnelles.

En conclusion

En tant qu'éducatrices, membres du personnel, responsables de service de garde en milieu familial et parents utilisateurs en installation ou en milieu familial ne peuvent rester silencieux face aux questionnements, appréhensions et inquiétudes que soulèvent le présent Projet de loi 124. En tant que personnels oeuvrant auprès de la petite enfance, il va de soit que nous voulons la meilleure qualité de service de garde éducatif possible pour nos enfants, mais nous souhaitons qu'il y ait de réelles consultations auprès des CPE et de leurs partenaires afin d'offrir aux enfants du Québec la meilleure qualité des services de garde éducatifs possibles. Nos enfants sont la société de demain!

Annexe 1 :

Synthèse de nos recommandations

- Le CPE Soulanges recommande au ministère de faire une véritable consultation auprès des parents, des CPE et de leurs partenaires avant de modifier la loi.
- Le CPE Soulanges recommande au ministère de faire un exercice fictif de l'application des nouvelles mesures financières, pour chaque CPE, avant de procéder à des modifications de la loi afin d'en mesurer l'impact et mettre en place les moyens nécessaires avant des les précariser davantage.
- Le CPE Soulanges recommande qu'il y ait un conseil d'administration majoritairement constitué de parent utilisant les services de garde en milieu familial pour les bureaux coordonnateurs afin de protéger les enfants qui fréquentent les services de garde en milieu familial et d'avoir une saine gestion des fonds publiques.
- Les RSG du CPE Soulanges recommandent un ratio de 15 RSG (maximum) pour un poste d'agente de soutien pédagogique et ce afin d'obtenir un soutien pédagogique immédiat lors de situation de crise.

- Le CPE Soulanges recommande que les bureaux coordonnateurs soient des centres de la petite enfance étant donné que l'expertise est déjà acquise.
- Le CPE Soulanges recommande que le nombre de visites de soutien pédagogique et de contrôles devraient être les mêmes ou supérieurs à la présente loi afin de maintenir la qualité de service.
- Le CPE Soulanges recommande qu'un suivi annuel soit fait afin d'aider la RSG à offrir un service de garde éducatif de qualité. Ces suivis permettront un meilleur appui au bureau coordonnateur et à la RSG pour la continuité de la reconnaissance lors du renouvellement aux trois ans.
- Les responsables du soutien à la pédagogie du CPE Soulanges recommandent au ministère d'inclure au projet de loi, les formations reconnues pour postuler au poste d'agente de conformité, aient un lien avec la petite enfance tel qu'un « certificat en soutien pédagogique à la petite enfance ».
- Les éducatrices du CPE Soulanges recommandent au ministère d'inclure à son projet de loi et non à sa réglementation, les formations qui seront reconnues pour travailler sous le titre éducatrice.
- Le CPE Soulanges recommande que cette nouvelle catégorie d'emploi soit mentionnée dans le projet de loi 124 et qu'un

minimum de formation soit exigé tel qu'un cours de premiers soins. Nous recommandons aussi d'inclure au projet de loi les ratios éducatrices/aides éducatrices, éducatrices/enfants et le pourcentage d'éducatrices formées vs les aides éducatrices exigées par le ministère.

- Le CPE Soulanges recommande la mise en place d'un ticket modérateur et un nombre minimal de semaines de vacance obligatoire afin d'éviter des abus de la part des parents.
- Le CPE Soulanges recommande que l'article 5 soit mieux défini pour bien comprendre ce que l'on entend par « démarche éducative » et nous suggérons que cette dernière ne soit pas liée uniquement aux périodes d'activité, mais à l'ensemble de la journée. Nous affirmons que tous les moments dans la journée d'un enfant est important et doivent être de qualités et éducatifs.
- Le CPE Soulanges recommande au ministère que les deux nouveaux membres du C .A., autre que des parents utilisateurs, n'aient pas le droit de vote afin de préserver le droit de gestion et d'implication des parents dans les décisions concernant l'éducation de leurs enfants.

Commentaires et questionnements sur le projet de loi 124

Mot de la directrice

Profil d'une carrière

Madame la Ministre,

Je m'adresse à vous pour vous faire part des effets ressentis par l'annonce du projet loi 124 dans mon environnement de travail ainsi que dans le plan de match de ma vie.

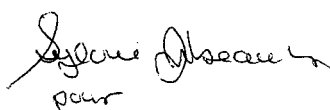
J'ai été propriétaire d'une garderie privée de 1981 à 1996 avec un permis de l'Office des services de garde. À chaque changement de parti politique au pouvoir, j'ai eu à composer avec des modifications et des changements soit au niveau des règlements et au niveau des conseillers à la famille. Tantôt un gouvernement péquiste nous serrait la vis et tantôt le parti Libéral nous traitait en partenaire... peu importe qui dirigeait...je travaillais comme éducatrice et comme directrice propriétaire. En 1996, les rumeurs d'une restructuration majeure, de l'universalité de service de garde pour tous les enfants du Québec se propagent. Après 15 ans de travail intensif à essayer d'offrir de la qualité de service aux enfants et à leurs parents et surtout offrir un milieu de travail gratifiant aux éducatrices, j'ai déclaré forfait et j'ai tout vendu. Je n'arrivais pas à donner ce que je recherchais ... la haute qualité...je devais toujours couper à quelque part si je voulais rémunérer adéquatement mon équipe. Un an sabbatique et j'accepte l'offre d'une « Agence de garde en milieu familial » de les aider bénévolement pour la mise en place de leur future installation. Je travaille avec des parents bénévoles des rsg, je ne travaille plus seule dans mon bureau avec ma maison en otage à la banque...quelle libération!! Quelle énergie!!! L'offre d'un poste de conseillère pédagogique survient à l'automne, l'agence est devenue CPE et son permis a été augmenté pour le milieu familial, c'est le développement qui fait qu'aujourd'hui il y a tant de services de garde qui répondent à un style de garde généreux, efficace et spécifique aux besoins

des parents...les places à 5\$ étaient limitées aux 4 ans et ensuite progressivement aux autres catégories d'âges. Ma directrice parlait déjà des dangers de l'apparition des places à contribution réduite, elle disait les effets pervers...ouverture à la fraude, baisse d'offre de service...par contre les rsg disaient enfin la semaine de 50 heures, fini l'abus des parents qui vont faire les courses, leurs transactions bancaires et qui arrivent à 18h30 ...enfin des balises : 10 heures de garde. Mes amis du secteur privé, me demandaient si j'avais des regrets d'avoir tout vendu, elles roulaient sur l'or avec l'arrivée du PCR. Non, je n'avais aucun regret...je découvrais un style de garde enrichissant pour les enfants, l'extension de leur milieu naturel, le service de garde en milieu familial sur mesure, un milieu de femmes de tous les âges qui géraient leur service de façon autonome et libre. Donc, le développement terminé, le soutien pédagogique installé et continuellement à l'affût de tout ce qui se fait en petite enfance, c'était la consolidation.

Ma carrière avait pris un tournant des plus intéressants, quand j'ai décidé de poursuivre ma mission, j'ai appliqué au poste de directrice générale d'un tout nouveau CPE en 2002...sans installation encore, dans un local loué au sous-sol d'un commerce ...c' était du CPE de brousse, que j'ai fait...tout était à faire, même les formulaires d'inscription...mais avec des jeunes parents bénévoles, des battants, des jeunes motivés par leur goût d'être partie prenante du quotidien de leurs enfants, nous y sommes arrivés. Directrice générale...mandat : trouver les meilleures rsg possibles...Mission accomplie, Madame la Ministre, on a fouillé, cherché dans le comté de Vaudreuil-Soulanges et nous avons déniché les meilleures RSG du coin. Oui, nous en sommes fières, oui, nous faisons du soutien pédagogique, oui, nous travaillons en équipe avec elles et dans le respect le plus total. Oui, j'ai de la chance ...d'avoir la carrière que j'ai eu, d'avoir fait le virage dans le monde « sans but lucratif » un virage total vers la générosité, le partage, le respect, l'engagement social, le dévouement à la petite enfance.

Le matin du dépôt de loi ...j'ai revu mes 23 années dans le réseau et j'ai commencé à douter de la réussite de ma mission auprès des enfants... et j'ai cru bon de m'adresser à vous pour vous demander de revoir le projet de loi. Je sais très bien que vous manipulez la communication avec un grand art et vous dites être à l'écoute des besoins des parents. Soyez aussi à l'écoute de l'avenir, regardez les enfants comme des investissements à long terme, ne faites pas des économies sur leurs moments de vie pour le temps d'un mandat politique ne rationalisez pas seulement pour le moment présent. Le passé est garant du futur...vous êtes mandaté pour gérer un ministère très important, la famille...les aînés et la condition féminine. Votre réforme ne rapprochera pas les enfants de leur famille bien au contraire, les pertes d'emploi seront celles des femmes des CPE...vous touchez d'un coup beaucoup de volets de votre ministère et pas nécessairement de la meilleure façon.

Madame, tournez-vous vers celles qui ont bâti le réseau, arrêtez un instant d'écouter des hauts fonctionnaires, des planificateurs...penchez-vous vers les petits, laissez tomber la « partisanerie », les stratégies politiques, pendant un instant...faites preuve de gros bon sens...et si nos demandes restent sans réponses, j'aurai des regrets...pour nos enfants.



pour

Ginette Letourneau

Directrice générale

CPE Soulanges

Les Coteaux, le 23 novembre 2005.

Madame la Ministre Théberge,

La présente peut vous sembler un extrait d'un mauvais roman. C'est pourtant une histoire réellement vécue.

Le 7 octobre 2003, a débuté pour moi une nouvelle aventure; je débutais un nouvel emploi comme secrétaire-comptable dans un centre de la petite enfance. N'ayant jamais évolué dans le milieu des services de garde, j'avais beaucoup à apprendre.

Le 14 octobre 2003, le CPE Soulanges ouvrait sa toute nouvelle installation. Cette journée tant attendue, fruit de toutes ses heures de travail bénévole d'un groupe de jeunes parents ayant pour désir d'offrir à leurs enfants un service de garde de qualité avec des exigences bien précises en ce qui concerne le programme éducatif, la mission du CPE, etc.

Une équipe jeune et dynamique était présente pour accueillir les tout-petits la tête remplie de tant de bonnes et belles idées pour ce qu'allait être aux yeux de tous les membres de l'équipe "Notre CPE de rêve".

Le vent dans les voiles, nous étions toutes très loin de se douter que notre rêve allait devenir un cauchemar.

En effet, l'annonce de coupures de budget se fait ressentir dès la première année d'existence de l'installation. Quelques réajustements sont nécessaires dans la gestion mais pas vraiment d'impact sur les services offerts aux enfants.

Depuis quelques mois, l'impact des coupures se fait sentir de plus en plus.

Les gestionnaires sont aux prises avec des budgets très serrés et ont dû prendre des décisions drastiques. Les horaires de travail de certains membres du personnel ont été diminués, certains postes ont même été abolis.

La cuisinière doit maintenir un standard de qualité des repas offerts aux enfants en composant avec un budget restreint. Les efforts de chaque membre du personnel sont requis afin de contribuer au maintien de la mission du CPE : Répondre aux besoins de l'enfant.

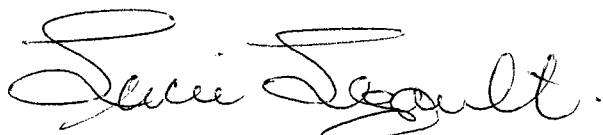
Depuis quelques semaines, avec l'annonce du **projet de loi 124**, nous vivons un climat d'enfer. L'enthousiasme qui régnait au sein de l'équipe s'est transformé en climat morbide. Nous appréhendons les changements qui seront imposés par votre gouvernement. Avec l'implantation de nouvelles structures (bureaux coordonnateurs) je sais que ma belle aventure s'achève puisque mon poste risque d'être aboli. Je trouve tout à fait inconcevable que vous ne réalisiez pas Madame la ministre que les emplois tout comme le

mien qui seront perdus seront néfastes pour l'économie et le bien-être de la société (chômage, problèmes de santé occasionnés par le stress...).

Je sais très bien que de votre beau bureau de Ministre, vous êtes bien loin de cette réalité que vivent les gens ordinaires à qui vous faites subir vos décisions de fonctionnaires.

J'espère que vous réalisez, Madame Thériault, l'impact de votre PROJET.

En terminant, Madame la ministre, j'ose croire que si vous êtes vous-même une mère, vous réalisez l'impact que votre projet aura pour eux et sur vos petits-enfants.



Lucie Legault

Mercredi, le 23 novembre 2005

Objet : projet de loi 124

Je prends quelques minutes de mon temps aujourd'hui afin de vous faire connaître mon état d'âme au sujet du projet de loi 124 qui pour moi est inacceptable et déchirant. Juste à y penser, j'en ai la chair de poule

Ce qui me touche et qui m'atteint le plus dans ce projet de loi est le fait que vous voulez nous arracher et je trouve le thème très juste à nos C.P.E. Moi, comme R.S.G. j'ai choisie de faire partie du C.P.E. Soulanges car c'est une équipe qui rejoint beaucoup ma ligne de pensée. C.P.E. soulanges sont devenus une grande famille pour moi sur qui je peux compter en tout temps, avec qui j'ai développé une très grande relation de confiance et en qui je crois plus que tout. Le soutien pédagogique et le soutien moral auxquels j'ai eu droit pendant ses trois belles années seront bientôt que choses du passé.

Et que dire de nos enfants. Ceux-ci seront privés du soutien pédagogique de même que les parents. Il n'est aucunement question nul part dans le projet de loi 124 du bien-être des enfants. La qualité de vie de ceux-ci sera complètement ignorée. Alors est-ce vraiment pour le bien de nos enfants ou pour enrichir les poches de notre gouvernement?

Une R.S.G. déchiré par le système
Une R.S.G. déchirée de perdre son C.P.E.
Une R.S.G. déchirée au nom des petits

Manon Lapointe

Manon Lapointe

R.S.G. du C.P.E. Soulanges

Caroline Hébert
Responsable du soutien pédagogique
et parent utilisateur

23 novembre 2005

Il y a un an à peine, je célébrais un évènement heureux. Je venais d'avoir une promotion, je devenais responsable du soutien à la pédagogie. Après une dizaine d'années directement auprès des enfants comme éducatrice, je passais dorénavant à l'étape suivante. Pendant environ quatre mois, je flottais littéralement, j'adorais mon nouveau poste, je me réalisais à plusieurs niveaux. Mon avenir était clair et sans nuages. Cependant au loin se préparait déjà l'ouragan Carole qui frapperait le Québec à l'automne 2005.

J'étais tellement dans ma bulle à ce moment que quand les premières rumeurs de démantèlement sont apparues je déniais le tout. C'était impossible que les CPE disparaissent, le réseau fonctionne bien alors pourquoi le démolir. Je ne comprenais pas et de toute façon ce n'étaient que des rumeurs farfelues !

Plus les mois passaient plus la menace d'un nouveau projet de loi devenait imminente. Jusqu'à ce que le jour « J » arrive. Je me souviendrai longtemps du mardi 25 octobre 2005, jour du dépôt du projet de loi no 124, le projet de loi de Madame Thériault. Un mardi sombre et rempli d'inquiétudes. Le réseau que j'avais aidé à bâtir au fil des années et le réseau de qualité que mes enfants fréquente présentement allait être démolit. Une augmentation des coupures, donc moins d'argent pour le bien-être de mes enfants et un beau gros bureau coordonnateur donc un avenir professionnel incertain pour moi et pour beaucoup d'autres femmes dans la même situation, j'en suis sûre !

Je me dois de croire que de cette épreuve j'en sortirai gagnante et grandie, je me dois d'y croire pour mon bien-être physique et psychologique. Pouvons nous tout simplement continuer d'offrir un service de soutien pédagogique personnalisé, sur demande et de très bonne qualité à nos responsables de milieu familial et aux enfants qu'elles reçoivent chaque jour. Avec quelques 200 RSG et plus de 1000 enfants il me sera impossible d'offrir le même service et de créer de beaux liens de confiance avec eux. Me rappeler de tous ces noms et de tous ces visages sera impossible, très dommage n'est ce pas. Pour terminer, je voudrais dire que je suis prête à faire ma part pour consolider le travail et la famille mais surtout pas au détriment des enfants que je côtoie chaque jour.

Caroline Hébert



Mercredi, le 23 novembre

Cher gouvernement,

Aujourd'hui, j'ai décidé d'émettre mes opinions par écrit suite au projet de loi 124 émit par la ministre Thériault qui se traduit à mes yeux par un seul mot

inacceptable.

Comme le dit si bien madame Thériault, cette loi sera émise afin de répondre plus spécifiquement aux besoins de garde des parents. Il sera donc politiquement correcte de laisser son enfant au service de garde les fins de semaines pour agrémenter le magasinage de maman ou encore pour permettre à papa de ne pas manquer sa partie de golf avec les copains. Selon moi, cette loi servira plutôt à détruire le noyau familial car grand-maman, grand-papa ou encore une tante sera facilement remplacés par la R.S.G. ou l'éducatrice. Donc non seulement elle détruira nos C.P.E. mais également nos familles québécoises.

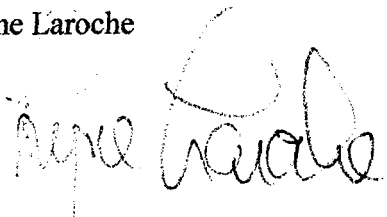
De plus, la ministre ne semble pas apporter de l'importance à l'attachement que nous avons avec nos C.P.E. Personnellement, je m'imagine très mal continuer mon travail, qui en passant j'adore, sans le soutien, sans le réconfort et sans l'aide pédagogique que m'offre mon C.P.E. Tout ça, sans compter la relation de confiance et de bien être que j'ai développée au fil des ans avec le personnel de celui-ci. La création des C.P.E. a été ce qui pouvait arriver de mieux à notre société actuelle et de ce fait même à nos enfants

En nous arrachant à nos racines(C.P.E.), pour des bureaux coordonnateurs, qui entendons nous peuvent être administrer par des gens qui n'ont aucune notion en petite enfance, nous devenons simplement un numéro et nos enfants des jetons parmi tant d'autres.

Malheureusement, nos enfants sont prient en otage dans tout ce projet de loi qui nous démontre seulement les beaux cotés de la médaille mais qui nous attends dans le détour au risque de nous faire décrocher du métier qu'ont aime.

D'une R.S.G. qui ne veut pas être déracinée.

Lyne Laroche



La loi 124 = Un recul de 30 ans

Dans ce projet de loi l'accent est mis sur les besoins des parents Utilisateurs et non en privilégiant l'essentiel le bien-être des enfants.

En ce qui concerne la possibilité d'un non renouvellement à chaque 3 ans sans droit d'appel au TAQ m'apparaît bien trop rigide (lors de ré-évaluation)

Il serait presque impossible d'accueillir certains enfants à besoins particuliers, faute de soutien adéquat

Je suis entièrement en désaccord avec les droits de la personne notamment nommé "inspecteur" dans le projet de la loi 124. Je trouve impensable qu'il y ait une personne mandatée à venir chez moi que je ne connais pas. De plus cette personne a le droit d'enregistrer et photographier mon domicile sans mon consentement.

Véronique Hébert
Véronique Hébert

Les Coteaux, le 23 novembre 2005.

La réforme me fait peur parce qu'elle va tout bouleverser notre service de garde. Au CPE Soulanges, nous offrons présentement un bon programme éducatif aux enfants qui fréquentent notre service de garde. Avec la venue du projet de loi 124, Madame la ministre Thériault veut nous obliger à nous conformer à une seule démarche éducative. Notre titre d'éducatrice à l'enfance sera à mon avis réduit à "gardienne d'enfants" en leur donnant les soins de base. L'ouverture de soir et de fin de semaine peut être pratique pour les parents, mais les enfants dans tout cela n'auront plus de temps en famille à faire des activités avec leurs parents ce qui est très grave. Les parents vont faire des enfants pour les envoyer par la suite en garderie. Jusqu'où cela ira? Je me le demande!

Julie Poudrier, éducatrice

A handwritten signature in black ink that reads "Julie Poudrier". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Thane J. Lvesque

23/11/2005

Responsable en Milieu familial

Le projet de loi 124 m'inquiète
quand au soutien régulier du personnel
administratif et pédagogique.

Thane J. Lvesque

Diane Marcoviller

23 novembre 200.

Responsable d'un service de
garde en milieu familial.
Le projet de loi 124 m'inquiète
quant au soutien régulier
du personnel et pédagogique
et administratif. Pour les
enfants je suis complètement
contre ce projet.

Diane Marcoviller

Les Coteaux, le 23 novembre 2005

Mes inquiétudes d'éducatrice en milieu familial face au projet de Loi 124

Partout dans le projet de Loi, il est question d'améliorer le service aux parents afin qu'ils puissent concilier travail et vie familiale, ce projet de loi se soucie-t-il du bien être et de la conciliation travail-famille des éducatrices?;

Je ne suis pas d'accord à être « soumise » à la surveillance d'un bureau coordonnateur (art.52);

J'ai peur de ne plus avoir le droit de gérer les places qui me sont attribuées dans mon service de garde (art.92);

J'ai peur de vivre un isolement, il est important pour moi que les éducatrices en milieu familial se rencontrent afin d'échanger sur divers sujets concernant leur carrière. Mon CPE me permet cet échange très apprécié sur une base mensuelle;

J'ai peur que les enfants vivent de la discrimination si le tarif de garde diffère d'une famille à l'autre;

J'ai peur que les coupures dans le budget impliquent des coupures dans la qualité des services que je reçois présentement par mon CPE;

J'ai peur que les parents et les éducatrices en milieu familial soient éjectés des prises de décisions;

J'ai peur que cette Loi vienne nous enlever le côté « familial » de l'approche du soutien pédagogique ou autre. Présentement, les enfants de mon milieu connaissent les conseillères pédagogiques et la directrice par leur prénom et se sentent en confiance lorsqu'elles viennent nous visiter, les interventions en sont donc facilitées. Je n'a jamais imposé la présence d'inconnu aux enfants de mon milieu de garde;

Bref, j'ai peur de devoir réorienter ma carrière si elle va à l'encontre de mes valeurs



Ginette Boissonneault

Éducatrice en milieu familial / Centre de la petite enfance Soulanges

Jeudi le 17 novembre 2005

Comment imaginer l'avenir de notre société si le projet de loi 124
passé le 21 décembre prochain?

En mars 2004, j'ai débuté mon cours en technique d'éducation à l'enfance. J'étais emballé et le cœur plein d'espoir, à l'idée de participer à l'éducation de notre future société. Cela peut paraître prétentieux, mais pour moi il est très important de penser ainsi, car ces petits bouts de choux sont l'avenir. Mon implication de tous les jours doit continuer d'avoir un impact sur eux.

Durant ce cours, qui m'a fait réfléchir sur l'importance de la vie des enfants entre 0 et 5 ans, je me suis rendu compte qu'il était très important d'être formé. Chaque instant, avec les enfants, est une occasion pour leur faire découvrir de nouvelles choses.

C'est une amie près de moi, passionnée par son métier, qui m'avait donné la piqûre. Elle m'expliquait comment les services de garde avaient changé d'orientation, depuis qu'elle travaillait avec les enfants (avant 1997). Elle était fière de voir que les Gouvernements

avaient compris que d'investir dans la petite enfance, c'est d'investir dans l'avenir.

Je suis présentement enceinte de mon 1^{er} enfant et je ne me sentirais pas à l'aise d'envoyer mon enfant dans un "endroit" (je ne peux pas dire CPE, c'est trop différent) où les éducatrices ne seraient plus obligées d'être formées, et où je ne pourrais avoir un impact dans son éducation en participant au conseil administratif (dont le quorum dans le projet de loi 124 n'est plus majoritaire).

Comment faire confiance à un système qui ne sait même pas reconnaître les bons coûts de leur adversaire. J'étais persuadé que nous étions sur la bonne voie et que les Gouvernements ne pouvaient qu'avoir la même opinion que nous envers les enfants.



Chantal Legault

Éducatrice en congé de maternité
et futur parent utilisateur

Mardi 23 novembre 05

Ce qui me déplaît de cette loi 124 c'est le démantèlement de nos CPE et la plainte du manque de conseillère pédagogique pour nous donner les moyens de régler certains problèmes que nous avons à faire face dans notre quotidien. Je souhaite que le conseil d'administration soit composé de Parents utilisateurs, et de R.S.G

Jeanne Parisien

Mme Carole Théberge

23 novembre 2000

Je suis un parent, une maman et aussi une RSB. Ma priorité est les enfants. Leurs besoins, leur sécurité et leur santé devraient être la priorité de tout le monde, vous compris.

Le projet de loi 124 est centré juste sur le besoin du parent, un être indépendant rempli de ressources et non sur l'enfant dépendant, à la merci de tous, vous compris.

Pourquoi abolir les C.P.E? Un service de garde de qualité avec un programme éducatif qui en fait envier plus d'un.

Le C.P.E Soulanges ont à leur actif un personnel qualifié. Un soutien exemplaire, une équipe dynamique que moi en tant que RSB je ne peux me passer pour conserver un service de garde de qualité.

Voilà pourquoi, je crois fortement que le projet de loi 124 devrait être abrogé, révisé à néant ou au moins révisé à être amélioré.

S.V.P. Laissez de côté votre rôle de ministre quelques instants et écoutez votre cœur pour nos enfants du futur.


France Cloutier

Les Coteaux, le 23 novembre 2005

Madame Carole Thériège
Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Dans mon cheminement au sein de la petite enfance, j'ai occupé plusieurs fonctions. Au fil du temps, je me suis adaptée à toutes les modifications en y cherchant toujours ce que les changements apportaient de plus au bien-être des enfants.

En lisant le projet de loi 124, je me suis encore demandée ce que cela apporterait de plus aux enfants du Québec. Je me suis informée en allant aux rencontres de mon regroupement, en interrogeant les gens du ministère de la Famille et même en regardant les débats à l'Assemblée Nationale. Croiriez-vous, Madame, que je cherche encore ce que le projet de loi 124 apporterait de plus aux enfants qui seront nos adultes de demain ?

J'ai été administrateur au sein d'un conseil d'administration en tant que RSG. À quelques reprises, j'ai eu de la difficulté à mettre mon « chapeau » d'impartialité car la passion de mon métier (RSG) prenait le dessus. Je me demande comment des gens qui sont du milieu des affaires ou du milieu institutionnel, social ou du milieu communautaire auront à cœur et comprendront ce qu'est le bien-être des enfants ? Comment pourront-ils prendre des décisions justes pour la sécurité, la santé et le développement des enfants ? De plus comment ce fait-il qu'il n'y ait pas de conseil d'administration composé majoritairement de parents utilisateurs pour les bureaux coordonnateurs ? Ce sont les parents de ces enfants qui peuvent voir à leur bien-être.

J'ai été aussi RSG. Plusieurs fois, j'ai dû communiquer avec les bureaux de l'agence de garde, à ce moment les centres de la petite enfance n'existaient pas, lorsque j'avais des problématiques avec les enfants ou un « trop plein » car tout allait mal. Travailler seule dans sa maison avec des enfants c'est formidable quand tout va bien mais ce n'est pas toujours facile lorsque cela ne va pas. Lorsque cela fait une semaine que tous les enfants sont malades et que les parents viennent les porter quand même, que cela fait 2 nuits que l'on ne dort pas car notre enfant est aussi malade, la température ne me permet pas de sortir à l'extérieur, le repas est brûlé et je dois préparer un repas à une vitesse éclair car les enfants ont faim, il y a toujours durant cette semaine des parents qui arrivent en retard, rien ne va pour l'entraînement à la propreté, la sieste ne se déroule pas normalement et j'en passe. C'est à **ce moment** que j'ai un grand besoin de parler à quelqu'un. Quelqu'un qui me connaît, et qui connaît les enfants de mon milieu afin de bien comprendre ce que je vis et de m'aider à passer à travers cette période. Quelqu'un qui pourrait même venir chez moi pour me « remonter » C'est ça un

soutien pédagogique, c'est de cela qu'ont besoin les RSG et c'est cela que nos conseillères pédagogiques offrent comme soutien présentement. Comment pourront-elles le faire si le projet de loi 124 se concrétise tel quel ? À aucun endroit, est-il inscrit que les ratios RSG/conseillère pédagogique seront équitables ?

Je suis actuellement « adjointe administrative » d'un centre de la petite enfance, j'assume cette fonction depuis plus de 10 ans. Je me suis adaptée à tous les changements mais depuis la fin du mois de juin dernier, je m'interroge grandement.

Notre CPE a environ une perte de \$67 000 pour l'année en cour. Nous avons dû faire une gymnastique incroyable afin que nous ne soyons pas déficitaire. Et nous devons prévoir une autre coupure de 19M pour la province, ce qui nous donnerait environ une autre perte de 4% supplémentaire ! Comment le CPE installation, car nous serons une installation, pourra faire des prévisions budgétaires pour avril 2006, lorsque l'on sait pertinemment que les règles budgétaires sortent pratiquement toujours en juillet? Comment pouvez-vous présenter un projet de loi sans même avoir consulté les gestionnaires des CPE ?

Lorsque je veux faire réparer mes chaussures, je vais chez le cordonnier, lorsque je veux faire réparer ma voiture, je vais chez le garagiste, pourquoi vous ne consultez pas les gestionnaires des centres de la petite enfance pour avoir le pouls réel des modifications à apporter à la loi ?

Pourquoi le gouvernement n'écoute-t-il pas et ne tient-il pas compte des propos de ses électeurs lorsque ceux-ci clament leur attention ?

Pourquoi les partis du gouvernement québécois veulent toujours avoir plus que l'autre parti au lieu d'améliorer une loi et ses règlements et d'en faire des modèles universels ?

Pourquoi le Québec ne pourrait pas être l'exemple mondial avec des services de garde diversifiés et de très grande qualité ?

Voilà quelques une de mes interrogations car je cherche toujours ce que le projet de loi 124 peut apporter de plus à la qualité de service de garde à nos enfants du Québec. Pouvez-vous me répondre et m'indiquer à quel endroit tout cela est indiqué ?



Sylvie Imbeault
Adjointe administrative
Cpe Soulanges

IMPACTS NÉGATIFS QUE LA LOI 124 AURA SUR LES ENFANTS
QUI FRÉQUENTES OU FRÉQUENTERONT LES CPE

Cette lettre est écrite par trois éducatrices qui en ont gros sur le cœur depuis que plusieurs coupures ont été mises en place dans les CPE et que l'on veut nous imposer le projet de loi 124 même s'il est grandement contesté.

Comme le nombre d'heures de travail du préposé à l'entretien diminuera énormément, les éducatrices devront nettoyer davantage leurs locaux et effectuer plusieurs autres tâches connexes que le préposé à l'entretien n'aura pas le temps d'accomplir. Juste cette petite modification que le gouvernement veut apporter avec sa nouvelle loi aura de grands impacts sur nos petits trésors.

Les éducatrices devront frotter plus afin d'offrir un milieu sain physiquement aux enfants. Donc, elles auront moins de temps à consacrer à chaque enfant et surtout en fin de journée, car le ménage devra être fait en présence des enfants ce qui coûte moins cher à notre gouvernement. Les éducatrices auront par conséquent moins de temps pour observer les enfants,

s'asseoir avec eux, leur apprendre à jouer avec leurs pairs, leur montrer à gérer leurs conflits de par eux-mêmes...

Alors dites-nous, vous qui avez l'air d'en connaître beaucoup sur les enfants, que devons nous faire du principe que nos professeurs nous ont enseigné en long et en large au cégep : QUE L'ENFANT EST UN ÊTRE UNIQUE. Parce que dans la réalité si nous devons passer plus de temps à nettoyer, nous perdrons du temps pour observer les enfants. Comment allons-nous pouvoir répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant et les aider à bien grandir si nous ne les connaissons pas ?

Ah oui, quand nous pensons besoins spécifiques des enfants, nous nous demandons comment allons nous pouvoir travailler adéquatement avec des enfants qui sont normalement sous la responsabilité d'éducatrices spécialisées. La majorité des éducatrices ont une formation en services de garde et non pas comme éducatrice spécialisée, travailleuse sociale, psychoéducatrice... et vous, vous demandez aux CPE d'accueillir des enfants qui ont des troubles de comportements sévères afin de donner un répit aux parents. Cela n'a aucun sens. Premièrement, les éducatrices ne sont pas formées pour ce type de clientèle, en second lieu elles n'auront plus de conseillères pédagogiques avec qui trouver des solutions à leurs problèmes et dernièrement vous voulez que

les éducatrices volent le travaillent des autres professionnels (éduc. Spéc., psychoéduc., etc.). Il existe déjà des maisons pour les parents qui ont besoin de répit, servez-vous en, améliorez les aux besoins. Donnez le bon travail aux bonnes personnes et ce, pour le bien-être de nos enfants.

Trois éducatrices et nouvellement mères, en colère contre son gouvernement qui fait la sourde oreille.

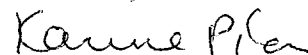
NE TOUCHEZ PAS À NOS CPE

ET

NOS MILIEUX FAMILIAUX.


Maude Cholette


Valérie Maratta


Karine Pilon

23 novembre 2005

Aux membres de la commission des affaires sociales

Je tiens à vous faire part de mon opinion au sujet du projet de loi 124. En tant que responsable du soutien pédagogique, je suis très inquiète par rapport à la qualité des services de garde offerts aux enfants tant en milieu familial qu'en installation.

Suite à toutes les coupures budgétaires que nous avons subies, nous devons déjà user d'un maximum de créativité parce que nous croyons énormément à ce réseau. Nous sommes maintenant 2 responsables du soutien pédagogique à 30/heures/semaine pour soutenir 53 RSG. Personne ne peut nous demander de couper encore tout en offrant le même niveau de qualité. Quand nous pensons à «**notre réseau**», nous pensons aux enfants qui en font partie, nous ne pensons pas aux frais que le réseau engendre. Je suis d'accord avec le fait que le réseau coûte très cher à chaque jour mais il faudrait savoir si au Québec nous souhaitons prioriser nos enfants... Un Québec fou de ses enfants, ça vous dit quelque chose?

Je pense que le démantèlement du réseau qui est proposé par le projet de loi 124 serait une grave erreur pour les services de garde au Québec. Créer des mégas structures pour gérer la garde en milieu familial vient saccager toute la force de notre réseau qui est basé sur les liens entre les gens. Nous travaillons dans un milieu humain, il ne faut pas essayer de le transformer en méga usine!

Depuis 3 ans, **nous avons développé** 301 places de qualité dans notre région et nous en sommes fières, toutes les RSG que nous avons reconnues (53) sont en mesure d'offrir des services de garde éducatifs et ont toutes la même passion pour la petite enfance. À chaque jour, nous répondons à des appels de RSG qui nous parle des enfants de leurs milieux de garde. Nous connaissons toutes ces RSG car nous avons participé à leur reconnaissance, aux visites pédagogiques et de soutien, à leurs réévaluations annuelles ainsi qu'aux entrevues de leur conjoint ou enfants de 14 ans et plus. Nous connaissons aussi la plupart des enfants de leur milieu de garde car nous effectuons régulièrement des visites pédagogiques et de contrôle. Le fait d'effectuer le contrôle et le soutien nous permet d'être plus souvent en contact avec les RSG ce qui permet un lien de confiance plus grand. Le fait de transférer les RSG dans un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial qui pourrait reconnaître jusqu'à 200 RSG donc 1000 enfants enlève tout le côté humain et l'approche personnalisée sur lesquels nous misons tant.

De plus le fait de scinder les centres de la petite enfance en deux, vient supprimer tous les transferts de connaissances qui se font naturellement entre les services de garde en milieu familial et les services de garde en installation. Le matériel pédagogique que nous préparons pour le milieu familial est aussi offert aux éducatrices de l'installation, elles peuvent donc par ricochet profiter de l'expertise des responsables du soutien pédagogique. De plus lorsqu'il y a des formations organisées pour l'un ou l'autre des deux volets, les places non comblées sont toujours offertes à l'autre volet. Aussi les liens entre les éducatrices et les RSG sont de plus en plus étroits ce qui permet encore là un transfert des connaissances et de l'expertise de chacun des deux milieux.

Je travaille dans le réseau depuis 1995 en tant qu'éducatrice, que RSG et maintenant responsable du soutien pédagogique. J'étais présente lors de la création des centres de la petite enfance, je suis désolé de voir que ce si beau réseau construit par des femmes qui y croyaient et y croient toujours sera démoli par notre chère Ministre de la famille, des aînés et de la condition féminine. Je croyais vivre dans une province où la démocratie règne mais je me demande comment une Ministre peut imposer une telle loi sans consulter les gens du milieu. Les groupes qui sont en accord avec le projet de loi ne représentent qu'une minorité de CPE ou d'individu qui œuvre dans le milieu. Des gens de partout viennent prendre exemple de notre réseau et la ministre s'apprête à le démanteler.

Je pense que nous avons beaucoup à gagner pour le bien-être de nos enfants à travailler ensemble à l'amélioration de notre réseau. Je ne crois pas que nous imposer des coupures en plus d'un projet de loi auquel nous ne croyons pas est la solution pour améliorer notre réseau. C'est nous qui sommes sur le terrain et qui auront à vivre avec cette loi!

S'il vous plaît, avant de mettre la qualité des services de garde en péril, consultez-nous. Fiez-vous à notre expertise et travaillons ensemble à offrir à nos enfants un milieu de vie de qualité!

Nos CPE, on y tient!



Isabelle Côté

Responsable du soutien pédagogique et parent utilisateur de la garde en milieu familial
CPE Soulanges

**Mercredi le 23 novembre 2005
C.P.E. Soulanges**

Une bien triste réalité

Chère Madame la Ministre, il me fait un immense plaisir de vous écrire cette lettre qui, je l'espère, vous fera peut-être réfléchir un peu sur l'impact de votre projet de loi sur les travailleurs de la petite enfance, les parents utilisateurs, les enfants et sur notre avenir à tous. Il me semble inutile de vous rappeler que l'excellent travail que le Bloc Québécois a su exécuter face au développement des centres de la petite enfance au Québec est en train de s'écrouler grâce à votre superbe travail. Tous les efforts de l'équipe de Bernard Landry qui ont été mis en place pour reconstruire l'image des C.P.E., leur philosophie de concilier travail et famille est complètement mis à l'écart avec vos idées reculées et aberrantes. Je suis une éducatrice formée d'un D.E.C. en éducation à l'enfance qui, je croyais, me permettrait de faire mon travail d'éducatrice auprès des enfants. Or, aujourd'hui ma destinée semble prendre une autre tenjante. Laissez moi vous faire une brève description de ce qui est en train de se passer concrètement dans un pauvre petit centre de la petite enfance désillusionné, qui autrefois avait des allures beaucoup plus joyeuses. Avant quand j'entrais au travail, je voyais le sourire radieux de mes collègues de travail, une belle atmosphère y régnait et tous les

employés y mettaient du sien pour donner le meilleur de ce que nous avons pour offrir un service de qualité aux enfants et aux parents. Maintenant, nos matins sont beaucoup plus maussades, les sourires des employés se font de plus en plus rares, l'atmosphère d'insécurité et un climat glacial s'est installé. Avec les coupures dont nous sommes si fières, nous ne pouvons maintenant plus offrir ce même service de qualité aux parents. Madame Théberge, vous avez le goût d'entendre ceci dans les services de gardes : « Mon enfant a-t-il bien mangé aujourd'hui? » Oui mais il semblait avoir encore faim mais nous sommes désolés avec les coupures du gouvernement nous n'avons pas pu lui offrir tout ce dont il aurait voulu. « Qu'est-ce que vous avez fait aujourd'hui? » On n'a pas pu faire de bricolage car nous n'avons plus de matériel éducatif à offrir aux enfants. « Avez-vous des nouvelles de Catherine, l'éducatrice des 4 ans? » Oui, elle est en arrêt de travail parce qu'elle en avait trop sur les épaules et de toute façon elle n'arrivait plus à subvenir à ses besoins puisque ses heures de travail ont été coupées. « Q'arrive t'il avec les postes de tel et tel autre personne? » Mais ils ont été abolis, vous ne saviez pas que le projet de loi allait enlever plusieurs emplois dans les centres de la petite enfance?! Que voulez-vous, quand on manque de ressources et de soutien parce que nos services sont coupés il faut bien qu'il y ai des conséquences. Bref, les yeux des enfants sont de moins en moins

pétillants et je tenais sincèrement à vous remercier pour toutes les bonnes choses que vous nous apportées. Continuer comme ça et le système de l'éducation ressemblera désormais à une industrie où des milliers de travailleurs en garderies exténués, de parents utilisateurs insatisfaits et d'enfants victimes sera pris en otage par un merveilleux projet de loi 124... Mme Théberge, votre travail et votre projet de destruction sont si appréciés que nous espérons les voir DISPARAÎTRE.

Annick Séguin
Annick Séguin

Éducatrice depuis trois ans